

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Procès-verbal de la Séance publique de l'Assemblée départementale du 14 avril 2020

Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental

Conseil départemental réuni en visioconférence

Ordre du jour : 6 rapports

- **Examen des propositions du Conseil Départemental pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

- *Début de la séance : 9h40*

Mme Martine VASSAL : Mes chers collègues, je vais d'abord procéder à l'appel nominal...

AMSELEM Martine (pas de réponse), BARTHÉLÉMY Sylvia (pas de réponse), BENARIOUA Rébia (pas de réponse), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (pas de réponse), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (pas de réponse), DEVÉSA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (pas de réponse), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (absent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouria (pas de réponse), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (pas de réponse), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (pas de réponse), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (présent), MASSE Christophe (présent), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (pas de réponse), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (excusé), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Gèneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

Nous allons donner au service informatique la liste de celles et ceux qui n'ont pas répondu à l'appel pour qu'il les appelle afin qu'ils puissent éventuellement nous rejoindre en cours de séance.

ETAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT ABSENTS :

Sandra DALBIN
Denis ROSSI

Le quorum est atteint. Avant de passer à l'examen des rapports, je vais faire une déclaration. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, nous vivons depuis plus d'un mois une situation tout à fait exceptionnelle. Nous traversons une crise sanitaire mondiale, qui est également une crise humanitaire, la pire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il nous faudra attendre encore quatre semaines avant la possible fin du confinement et notre société ne pourra reprendre un fonctionnement normal que très progressivement, comme l'a dit hier soir le Président de la République.

La situation demeure exceptionnelle, comme d'ailleurs pour le Conseil départemental que je préside aujourd'hui sous ce format. Jamais, depuis sa création, sauf erreur de ma part, un Conseil départemental ne fut organisé de cette manière.

La très grande majorité de notre administration travaille aussi à distance, en conservant toute l'efficacité nécessaire dans ces moments où notre population a plus que jamais besoin de notre collectivité. Je profite de cette occasion pour remercier tous nos agents pour leur mobilisation et leur disponibilité pour répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens. Oui, plus que jamais, le Département doit répondre à ses missions du quotidien, notamment ses missions de solidarité et c'est pourquoi cette séance est également exceptionnelle sur le fond. En effet, nous allons traiter aujourd'hui de sujets majeurs pour le bon fonctionnement de notre société et de notre tissu social. Je veux parler de la reconduction urgente des subventions pour éviter que les associations qui en bénéficient se retrouvent en difficulté. Je veux aussi parler des mesures d'urgence, comme le montant de 2 millions d'euros qui viendra abonder le Fonds régional. Cette action témoigne de la nécessité absolue d'une union sacrée contre cet ennemi, le coronavirus, qui est insaisissable et souvent mortel. La situation est bien trop grave pour se désunir autour de futilités partisanses. La situation est bien trop grave pour penser aux électeurs plutôt qu'au soutien à la population, au public des plus fragiles dont nous avons la charge.

Je tiens à remercier l'ensemble des présidents de groupes qui, avec moi, ont pris la mesure de la situation. Aujourd'hui, l'étiquette politique doit s'effacer derrière l'humain. Nous sommes mobilisés pour apporter des solutions urgentes, et prendre des mesures urgentes. En lien avec

la Métropole, j'ai lancé un plan destiné à soulager les plus fragiles d'entre nous, ceux qui sont le plus durement touchés par cette crise. Il a aussi fallu agir au plus vite, en proposant des masques pour tous, pour ouvrir les tests au plus grand nombre. Nous pouvons être à cet égard très fiers du laboratoire départemental d'analyses, qui est désormais en mesure de réaliser plus de 2 000 tests par jour.

Nous accompagnerons bien évidemment les mesures qui seront actées par le Gouvernement et qui devront s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Comme je l'ai évoqué il y a quelques jours, nous devons réfléchir, au-delà des urgences gérées aujourd'hui, aux jours d'après, surtout à l'après-confinement. Les collectivités comme la nôtre ont démontré leurs capacités à agir rapidement et efficacement dans cette période de crise, et il convient de réfléchir à une décentralisation plus forte afin de donner davantage de latitude au service de notre population, à l'image de ce qu'ont fait certains *landers* en Allemagne.

Nous devons être attentifs aux bénéfices que peut nous apporter l'intelligence artificielle pour gérer au mieux comment le pays et notre territoire pourront gérer le déconfinement.

Mesdames et Messieurs, je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Je vous demanderai de ne pas entrer dans la polémique. Nous mettons tout en œuvre, dans la concorde républicaine, pour anéantir cette saleté de virus. Certains d'entre vous ont été touchés, et, grâce à Dieu, tout le monde est guéri. Ayons toutefois une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont succombé. Je vous demande d'observer une minute de silence.

- *L'assemblée observe une minute de silence.*

Nous allons à présent examiner les rapports à l'ordre du jour. Vu les circonstances, je propose à celles et ceux qui voudraient s'abstenir ou voter contre de demander la parole, le vote de celles et ceux qui ne demanderont pas à prendre la parole sera considéré comme positif, j'interrogerai chaque Président de groupe sur le vote de chaque rapport. Ce système nous permettra d'avancer plus rapidement que de procéder à chaque fois à un appel nominatif.

- Approbation du compte-rendu sténographié de la séance publique du 13 décembre 2019.

- Vote : approuvé définitivement à l'unanimité.

- Adoption de la procédure d'urgence

- Vote : adoptée à l'unanimité.

Je vais à présent rapporter l'ensemble des rapports. Ce sera plus simple.

1. Modalités d'organisation des réunions de l'assemblée départementale en visioconférence.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 6,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 notamment son article 6,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement du Conseil départemental et de la Commission permanente dans le respect des contraintes de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant qu'à cet effet, il convient de définir les conditions et modalités de l'organisation des réunions de ces assemblées en visioconférence comme l'autorise la loi du 23 mars 2020 susvisée,

Propose d'approuver :

- le principe de réunir le Conseil départemental et la Commission permanente en visioconférence,
 - les modalités d'organisation de ces réunions et notamment d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,
 - le mode de scrutin, tels que définis dans le rapport joint à la présente délibération.
- Vote : tous les élus présents votent pour. Adopté à l'unanimité.

2. Délégations de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Propose d'approuver les délégations de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental suivantes :

1- Délégation de pouvoir pour la gestion du fonds de solidarité pour le logement, prévue par l'article L. 3221-12 du Code général des collectivités territoriales : pouvoir à l'effet de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, et notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

2- Délégation de pouvoir pour saisine de la commission consultative des services publics locaux : pouvoir à l'effet de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur les projets visés à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales et dans le cadre fixé par ce même code.

3- Délégation de pouvoir en matière de marchés publics, prévue par l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales : pouvoirs à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4- Délégation de pouvoir pour ester en justice, prévue par l'article L. 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales : pouvoir d'intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans toutes les actions intentées contre lui, dans tout domaine relevant de sa compétence, portées devant :

- L'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance que la voie de l'appel ou de la cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;

- L'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, et notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts du Département devant les juridictions pénales ;

- Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation.

Pouvoir d'autoriser les mandataires du Département, agissant dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage conféré en vertu de la loi « MOP » n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, ou dans le cadre de contrats d'assurance, à ester en justice au nom et pour le compte du Département, devant l'ensemble des juridictions précitées.

5- Délégation de pouvoir pour décider de contrats de location d'une durée inférieure ou égale à six mois, prévue par l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales. Pouvoir de conclure et réviser tout contrats de location de biens mobiliers ou immobiliers appartenant au Département, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas six mois consécutifs, s'appliquant également aux avenants et contrats ainsi définis en tant qu'ils modifient l'une quelconque des clauses du contrat initial sans toutefois porter la durée du contrat au-delà de la limite de six mois consécutifs.

6- Délégation de pouvoir pour exercer les droits de préemption au titre des espaces naturels sensibles prévue par l'article L. 3221-12 du Code général des collectivités territoriales : pouvoir de prendre, au nom du Département, les décisions relatives aux droits de préemption, dans les espaces naturels sensibles, lorsque ceux-ci sont situés à l'intérieur du périmètre de parcs nationaux ou de parcs naturels régionaux.

7- Délégation de pouvoir en matière d'assurance prévue par l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales : pouvoir d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance, pour les indemnités d'un montant maximum de 20 000 euros.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'ordonnance susvisée, le Président rend compte à l'assemblée de l'exercice de ces délégations de pouvoir.

S'agissant des délégations qui avaient été attribuées à Madame la Présidente du Conseil départemental, suivant délibération n°11 du 5 avril 2019 du Conseil départemental, pour la réalisation des emprunts départementaux, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux et les opérations de trésorerie, elles seront maintenues dans les conditions définies dans une autre délibération présentée à la séance de ce jour.

Il est enfin précisé que l'ensemble des délégations de compétences conférées à la commission permanente par des délibérations antérieures et notamment la délibération n° 5 du 16 avril 2015 est maintenu.

- Vote : tous les élus présents votent pour. Adopté à l'unanimité.

3. Gestion de la dette et de la trésorerie - Compte-rendu des opérations 2019 et délégation de pouvoir en matière de dette, trésorerie et placement.

Propose de prendre acte de la réalisation des opérations suivantes, en matière de trésorerie et dette, au titre de 2019 :

- mobilisation d'emprunts (bancaires et obligataires) s'élevant au total à 228,7 M€ :

- . réalisation de 5 émissions obligataires, pour un total de 85 M€,
- . mobilisation de 2 prêts contractés en 2018 auprès de la Banque des Territoires (ex-Caisse des dépôts et consignations) pour un total de 8,7 M€,
- . mobilisation de 7 prêts auprès de la Banque postale pour un total de 80 M€,
- . mobilisation de 2 prêts de 10 et 15 M€ auprès du Crédit coopératif,
- . mobilisation d'un prêt de 20 M€ auprès de la Société Générale.
- signature en juin 2019 du contrat de financement obtenu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et déblocage de la première tranche pour 10 M€,
- signature de deux contrats de prêt de 15 M€ chacun auprès de la Société Générale, prévoyant un déblocage des fonds en 2020,
- remboursement de 49,2 M€ de capital et paiement de 14,4 M€ d'intérêts,
- après consultation, renouvellement des lignes de trésorerie : trois lignes de trésorerie ont été ouvertes auprès de la Société Générale, du Crédit Mutuel/Arkéa et du Crédit-Agricole CIB, d'un montant respectif de 60, 25 et 10 M€,
- vote par délibération n°13 du Conseil départemental du 18 octobre 2019, du principe de lancement d'un programme de Neu CP (Negociable European Commercial Paper), pour un montant de 100 M€.

A décidé :

En vertu des dispositions suivantes :

- l'article 32 de la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, codifié à l'article L. 1611-3-1 du CGCT,
- l'article 92 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- la loi n°2014-844 du 29 juillet 2014 de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public auprès d'un établissement de crédit,
- la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques 2018-2022, et notamment de son article 29,

de donner pouvoir à la Présidente du Conseil départemental en matière de dette et de trésorerie dans les conditions énoncées ci-après :

1 – La réalisation des emprunts départementaux

L'exécutif départemental est autorisé à réaliser, pour tout investissement, dans la limite des sommes inscrites au budget et en tenant compte des principes posés par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout emprunt à court, moyen ou long terme. Cette rubrique concerne aussi les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

L'exercice de la délégation accordée est conditionné par le respect des caractéristiques suivantes s'agissant des contrats :

- taux actuariel maximum : 3,50 % en fixe,
- marge maximum sur index : 2,50 %,
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans,

types d'endettements autorisés : bancaire et obligataire (dont émissions de type

- modalités de tirage / remboursement autorisées lors de la mise en place de la dette : tirage total ou fractionné, possibilité d'une période de préfinancement d'un maximum de cinq ans avec consolidation totale ou partielle,
- commissions et frais sur emprunts classiques et obligataires : plafonnés à 1 % du contrat, totalisés et actualisés sur toute la durée de vie du contrat,
- commissions et frais sur contrats revolving long terme : plafonnés à 0,50 % du contrat et payés en une seule fois, auxquels s'ajoutent des commissions annuelles d'engagement ou de non-utilisation plafonnées également à 0,50 %,
- réaménagement de l'emprunt : possibilité d'insérer des clauses de remboursement anticipé total ou partiel, temporaire ou définitif et d'en effectuer l'exécution selon la situation des marchés financiers et de la trésorerie avec ou sans refinancement,
- modification du contrat : faculté de modifier les caractéristiques du contrat ou d'insérer des caractéristiques nouvelles dans la limite de ce qui précède,
- seule devise autorisée : l'euro.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence, à l'exception des financements proposés par la Banque des Territoires (ex-Caisse des dépôts et consignations) et la Banque européenne d'investissement dans le cadre de leurs missions de service public.

2 - Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux

a – le réaménagement de la dette

Il est délégué à l'exécutif départemental la possibilité d'effectuer des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement, des opérations de novation.

À cette fin, sont autorisées les actions suivantes :

- les remboursements temporaires ou définitifs avec ou sans refinancement d'un montant égal au maximum au capital restant dû, majoré des indemnités et autres frais,
- les compactages de dette, que le prêteur reste identique ou non,
- les avancées d'échéances,
- la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable et inversement,
- la faculté de modifier l'index de référence,
- l'allongement des durées dans la limite de dix ans au-delà de la durée d'origine.

Ces opérations doivent représenter un gain financier avéré pour le Département, après prise en compte des frais éventuels (indemnités ou soulte).

b – les opérations de couverture des risques de taux

La politique d'endettement

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette départementale est de 1.039,1 M€ tous prêteurs confondus. Cet encours est composé de 80 contrats tous classés 1-A, c'est-à-dire la catégorie la

moins risquée de la grille « Gissler » (1 : indice zone euro, A : taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement).

La dette se répartit de façon équilibrée et sécurisée, entre taux fixe (58,7 %) et taux variable (41,3%), et entre 15 prêteurs, le principal étant la Banque des Territoires avec 28 % de l'encours. Le deuxième prêteur est la Banque postale avec 14% de l'encours.

L'encours de dette se répartit entre 64 % d'emprunt bancaire et 36 % d'obligataire, et sa durée de vie moyenne est de 9 ans et 3 mois.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2019 est de 1,42 % (1,68 % au 31/12/2018).

Sous réserve des conséquences de la crise sanitaire en cours qui nécessiteront un bilan, en 2020, près de 670 M€ devraient être consacrés aux dépenses d'investissement (chiffre BP 2020, hors dette). Pour mémoire, près de 530 M€ d'investissement ont été exécutés en 2019. L'emprunt prévu au budget départemental pour 2020 est de l'ordre de 550 M€.

Conformément aux orientations budgétaires 2020, le Département s'est fixé un objectif d'épargne brute de plus de 200 M€ au compte administratif et de croissance maîtrisée de l'endettement, qui doit rester cohérent avec les moyennes nationales. Cet endettement doit également s'inscrire dans le cadre de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques 2018/2022, et notamment de son article 29 déterminant les volets amélioration des besoins de financement et capacité de désendettement. Le Département saisira par ailleurs toute opportunité pour procéder à des opérations de réaménagement, avec ou sans refinancement, selon l'état de la trésorerie et l'évolution des taux d'intérêt.

La protection contre les risques financiers et la minimisation du coût de la dette

Eu égard aux incertitudes et fluctuations que le marché est susceptible de subir, le Département n'écarte pas de recourir à des instruments de couverture, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux et profiter des possibles baisses. Cette politique de gestion active de la dette vise à minimiser les frais financiers de la collectivité en ayant recours notamment à des produits qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux (SWAP), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur (FRA), contrats de terme contre terme (FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond (CAP) ou plancher (FLOOR) ou combinaison de taux plafond et plancher (COLLAR).

Les caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée délibérante autorise la Présidente du Conseil départemental à recourir à des instruments de couverture des risques financiers dans les limites suivantes :

- le notionnel de référence, détaillé en annexe, est fixé à 1.039.139.229,27 € (dette au 31 décembre 2019), majoré des emprunts nouveaux ou de refinancements à contracter sur l'exercice et qui sont ou seront inscrits en section d'investissement du budget départemental. En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité, ceci compte tenu de l'amortissement du capital,

- dès lors qu'elles n'exposent pas le Département à une indexation proscrite par le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités, les opérations pourront consister en :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),

toutes autres opérations de marché.

- la durée des contrats ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,
- les index de référence des contrats pourront être : l'EONIA, l'ESTER, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TEC, CMS, inflation française, inflation européenne, livret A, livret d'épargne populaire (LEP), à l'exclusion de tout index relatif à des devises.
- le ratio fixe/indexé devra évoluer entre des bornes de 20/80 – 80/20,
- pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,
- les primes, commissions et frais qui seraient à verser aux contreparties ou aux intermédiaires financiers sont d'un montant maximum de 10 % de l'encours visé par l'opération.

Dans le cadre de cette délégation, l'exécutif départemental est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par l'Assemblée délibérante.

Outre l'obligation de compte-rendu, une annexe insérée aux maquettes budgétaires présente les gains et pertes afférents aux différentes opérations en cours.

3 – Les opérations de trésorerie

a. La couverture des besoins de trésorerie

En vertu du point 2 de l'article L. 3211-2 du CGCT, l'exécutif est autorisé à mettre en place les contrats nécessaires à la couverture à court terme du Département. Le montant total de l'encours de tirage autorisé est limité à 250 M€.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- durée maximale du contrat : 1 an,

- index de référence autorisés : Ester, T4M, Euribor ; les taux retenus seront du type : index + marge.
- marge maximum sur index : 2,50%,
- somme des commissions d'engagement, commissions de non-utilisation et frais divers plafonnée à 0,30% du montant contracté.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence.

b. Les placements de trésorerie

L'exécutif départemental est autorisé à effectuer les opérations prévues au § I de l'article L. 1618-2 du CGCT dans la limite, outre celles édictées par le paragraphe II de l'article lui-même, d'une enveloppe globale de placements de 100 M€.

Ces placements pourront consister en des titres d'État, des SICAV monétaires ou de comptes à terme offerts par le Trésor.

c. Le recours aux Neu CP

L'Assemblée départementale a voté le 18 octobre 2019 le principe de définition et mise en œuvre d'un programme d'émission de titres de créance négociables Neu CP, d'un montant plafond de 100 M€. Dans un souci de cohérence avec le montant maximum évoqué au paragraphe 3.a, ce plafond est porté à 250 M€. Dans la limite de celui-ci, l'exécutif départemental est autorisé à émettre des titres de créance négociables à court terme et à prendre toutes les dispositions nécessaires en termes de négociation et conclusion des contrats. Les émissions ne pourront excéder un an. Elles devront être libellées en euros et pourront être à taux fixe ou variable.

4 – La durée de la délégation et l'obligation de compte rendu

Conformément au dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT, la délégation consentie prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil départemental.

Un compte-rendu de l'exercice annuel de cette délégation devra être présenté à l'Assemblée délibérante. Toutefois, pour chaque opération de gestion du risque de taux d'intérêt, il doit être rendu compte à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

- Vote : adopté à l'unanimité.

4. Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

Propose d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du département.

- Vote : adopté à l'unanimité.

5. Crise sanitaire Covid-19 - Participation du Département au dispositif prêts TTPE « Résistance » mis en place par la Région.

Propose :

- de participer au dispositif "Prêt TTPE Résistance" mis en place par la Région Provence Alpes Côte-d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations pour les très très petites entreprises (TTPE-entreprises de moins de 20 salariés) ;
- d'accorder à la Région Provence Alpes Côte-d'Azur une aide de 2 millions d'euros qui sera versée en deux fois ;
- d'approuver le texte de la convention de partenariat avec la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Dans ce contexte et dans un objectif de solidarité territoriale, afin de promouvoir la convergence et la mise en cohérence des moyens, le Département a demandé à la Région, qui l'a accepté, de consentir une délégation de compétence dans les champs de l'économie et de l'agriculture.

La dépense sera imputée au chapitre 27 du budget départemental.

- Vote : tous les élus présents votent pour. Adopté à l'unanimité.

6. Crise sanitaire Covid-19 - Mise en place d'un fonds territorial d'urgence pour les entreprises.

Propose :

- d'approuver la mise en place d'un fonds territorial d'urgence destiné soutenir la trésorerie des entreprises les plus touchées par les mesures de confinement ;
- de confier la gestion de ce fonds à la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille Provence et de lui octroyer les crédits nécessaires à la constitution du fonds (à l'exclusion de sa propre participation) ;
- d'assurer la centralisation des participations des autres collectivités à ce fonds ;
- de doter ce fonds d'un montant de 40 M€, selon le détail suivant :
 - Département des Bouches-du-Rhône : 35 M€
 - Métropole Aix-Marseille Provence : 2,5 M€
 - Ville de Marseille : 2M€
 - CCIAMP : 0,5 M€
- d'autoriser l'encaissement des participations attendues de la Ville et de la Métropole ;
- d'approuver les textes des conventions précisant les modalités de financement, de fonctionnement et de gestion du fonds ;
- d'autoriser la Présidente à signer ces conventions.

La dépense sera imputée au chapitre 27 du budget départemental.

- Vote : tous les élus présents votent pour. Adopté à l'unanimité.

Mme Martine VASSAL : Je voudrais dire un mot concernant les rapports 5 et 6. Vous le verrez en Commission permanente, nous avons prévu de nombreuses dispositions dans le cadre notamment du Plan pauvreté en collaboration avec la Métropole. La crise actuelle, vous le savez, est déjà une crise économique, c'est pourquoi nous avons souhaité être aux côtés des entreprises pour les aider à traverser du mieux possible cette période de confinement. Le Président de la République a annoncé des aides spécifiques pour les secteurs de la restauration, les bars, l'hôtellerie, l'événementiel... Nous sommes à l'affût de ce qui va être proposé en direction de ces catégories d'activité qui seront concernées par le maintien du confinement après le 11 mai. Nous avons, pour notre part, essayé de participer au niveau d'abord régional en demandant un retour des 2 millions sur notre territoire, et, également, en élargissant le spectre des aides à toutes les entreprises, à commencer par le TTPE, plus de 85 % d'entre elles étant à l'arrêt. La Chambre de commerce métropolitaine et celle du Pays d'Arles seront, dans ce cadre, les deux points d'entrée - le rapport 6 le mentionne, il y aura une commission chargée d'évaluer les problématiques financières des entreprises. Ces dernières seront aidées avec une première aide financière de l'ordre 4 000 euros puis de l'ordre de 2 500 euros par salarié. Il s'agira d'une avance remboursable sur 18 mois pour aider les entreprises à passer ce cap difficile.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme SPORTIELLO, vous avez la parole.

Mme Josette SPORTIELLO : Madame la Présidente, Mes chers Collègues, notre assemblée se réunit aujourd'hui dans des conditions exceptionnelles et je voudrai remercier tous ceux qui font que cette réunion soit possible ; notamment les services informatiques et ceux de l'assemblée.

Je voudrai rendre hommage aux agents du Département qui sont en première ligne dans cette crise. Ils sont notre fierté.

Aujourd'hui, notre institution fait face à cette crise en organisant le transfert de matériel indispensable comme en participant à la cellule de crise avec la Préfecture d'un côté, la Métropole et la ville de Marseille de l'autre.

Et à ce titre je voudrais remercier la Présidente, Martine VASSAL pour son engagement et sur sa volonté de maintenir la tenue et les prérogatives de notre assemblée départementale malgré les ordonnances liées au Covid-19.

Je crois qu'aujourd'hui devant le défi lancé par les conséquences de la pandémie à nos institutions démocratiques et à notre capacité collective de juguler la crise sanitaire majeure qui touche notre pays et notre département, la mesure des propos et la responsabilité doivent être nos règles communes, et les querelles politiques gelées jusqu'à la sortie de cette crise.

Disons simplement, et je m'en tiendrais là, que les lois de décentralisation initiées en son temps par Gaston DEFFERRE, montrent encore toute leur pertinence en permettant à nos institutions de proximité : Département, Région, Métropole, municipalités, de palier souvent aux carences du gouvernement dans certains domaines et de compléter les manques dans d'autres domaines.

Dans le domaine de la santé, le Département s'est investi dans la mobilisation du laboratoire départemental, dans la mise en place d'un pont aérien avec la Chine pour la fourniture de masques et de sur-blouses pour nos soignants, en prenant la décision d'acheter des respirateurs partout où cela sera possible, en mettant en place un drive pour tester le personnel soignant et en contribuant à la généralisation des tests sur les EHPAD relevant du Département.

À ce titre, Madame la Présidente, toute notre attention doit être mobilisée sur les EHPAD dont la situation est très préoccupante. Nos aînés sont fragiles et en danger. Nous savons que les personnels sont dévoués et donnent beaucoup d'eux même et nous saluons leur travail, mais une aide logistique et organisationnelle supplémentaire nous semble nécessaire en cette période où le pic épidémique n'est pas encore atteint.

Enfin, comment ne pas aborder le Professeur RAOULT et son équipe de l'IHU qui font de notre territoire l'un des mieux testés du continent. Marseille est la ville qui a mis en place le plus grand nombre de tests dans le monde. À l'IHU, on réalise près de 24 % des tests qui sont faits dans le pays. Avec le laboratoire départemental à notre disposition, nous devons tout mettre en œuvre pour accentuer cette dynamique et tester le plus de personnes possibles. Notre département doit devenir un territoire pilote pour les tests qui permettront de limiter les risques lors du déconfinement.

Sur l'aide aux entreprises, aujourd'hui le Département développe sa force de frappe pour venir en aide aux entreprises et cela nous semble juste.

En effet, à la crise sanitaire, est venu s'ajouter une crise économique terrible avec des secteurs en grandes difficultés : commerçants, professionnels du tourisme, de l'agriculture, de la culture, de la pêche ou d'autres.... Bien sûr, nous sommes solidaires de notre participation à hauteur de 2 millions d'euros au dispositif TTPE « Résistance » mis en place par la Région, mais surtout à la participation du Département au fond d'urgence pour ses TTPE à hauteur de 35 millions sur un total de 40 millions en partenariat avec la Ville, la Métropole et la CCI.

La crise est aussi environnementale. Nous devons dès aujourd'hui imaginer le monde d'après car nous connaissons déjà le rôle joué par les pollutions notamment celles liées aux énergies fossiles, aux pesticides et par la déforestation en Asie et ailleurs dans cette crise sanitaire.

Mais une autre crise est face à nous, elle sera longue, elle sera violente et nous devons y répondre avec force et détermination : c'est la crise sociale. Notre Département doit faire face à une situation sans précédent où de nombreuses familles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins élémentaires. Confinement dans des logements insalubres, promiscuité, sous-alimentation, les problèmes sont légions et la réponse des institutions n'est pas encore à la hauteur de cette crise.

Les plus fragiles d'entre nous comme les personnes âgées, les personnes ayant perdu leurs emplois ont plus que jamais besoin de la puissance publique et de la solidarité départementale.

Face aux situations d'urgence, il faut des mesures d'urgence ! Nous devons faire plus en mobilisant la puissance publique pour trouver un refuge pour ceux qui n'en ont pas, je pense aux soignants qui veulent un hébergement temporaire pour se reposer, aux femmes ou aux enfants victimes de violence intrafamiliale, aux sans-abri, aux étudiants précaires, aux mineurs non accompagnés et tant d'autres. Nous avons des locaux, ouvrons-les, nous avons des gymnases dans nos collèges, ouvrons-les.

Nous devons faire plus pour faire face à la pénurie de nourriture dans certains quartiers, nous pourrions le faire avec l'aide de nos agriculteurs en ouvrant plus de cuisine et en aidant les associations d'aide alimentaire.

La solidarité reste l'ADN de notre institution et nous devons être à la hauteur des besoins immenses de nos concitoyens.

L'unité républicaine qui doit nous guider dans cette période ne doit pas nous empêcher de porter ces questions sans polémique mais avec force et conviction. C'est notre responsabilité de force d'opposition mais c'est aussi notre façon de nous montrer à la hauteur dans cette crise.

Mais je ne voudrai pas terminer sans dire tout ce que nous devons au personnel soignant qui lutte pied à pied chaque jour pour sauver des vies et aux premiers de ligne, agriculteurs, travailleurs dans l'alimentaire, livreurs, routiers, éboueurs, personnel d'entretien, enseignants, pompiers, policiers et tous ceux qui permettent en ces temps de confinement à notre économie de tourner et à notre société de garder un nécessaire équilibre.

Mme Martine VASSAL : Merci. M. VIGOUROUX a demandé la parole.

M. Frédéric VIGOUROUX : Tout d'abord, Madame la Présidente, qu'il me soit permis, à travers vous, de remercier l'ensemble du personnel du Département, bien évidemment les soignants qui sont, à la ville ou à l'hôpital, des médecins ou des infirmières, mais aussi les pompiers. N'oublions pas les agents des collectivités locales, les villes, lesquelles ont également été très présentes dans cette situation que nous connaissons. Saluons aussi les habitants des Bouches-du-Rhône, qui respectent massivement le confinement, ce qui doit expliquer que le département, pour l'instant, soit moins touché que d'autres. C'est en partie grâce à eux, et nous savons combien il est compliqué de rester confiné.

La situation actuelle est inédite en raison de l'ampleur et de la durée de la pandémie, et l'impact social et économique de celle-ci. La crise est également révélatrice des difficultés sociales que rencontrent de nombreux Français et de la situation de nos services publics.

Madame la Présidente, il fallait agir vite et c'est ce que vous avez fait. Nous soutenons les actions que vous présentez ce matin et que vous avez déclenchées. Soutenir les familles, ce n'est pas simple, la situation sociale étant complexe... Les associations caritatives, les soignants, les Français en général se posent beaucoup de questions sur l'arrivée des masques et sur les tests - en dehors de ce qui se fait à Marseille à ce niveau, le reste du département est encore loin d'une massification des tests. Nous espérons que le Gouvernement et l'ensemble des laboratoires nous permettront de passer rapidement à cette étape.

Par ailleurs, nous constatons qu'avec la fermeture des marchés les habitants se heurtent à une hausse des prix. Il va falloir remédier à cette situation en se montrant innovant. Je salue à cet égard ce que vous faites, Madame la Présidente, sur le terrain économique : au-delà du Fonds créé par la région, vous vous engagez au travers d'un autre dispositif pour aider les TPPE, qui représentent 80 % de l'emploi dans le pays. Le Département apporte 35 millions, la Métropole, 2,5 millions, et la Ville et les chambres de commerce contribuent également à cet effort. D'autres communes vont vouloir contribuer à ce fonds pour éviter les licenciements, qui constituent un risque social considérable.

Face à cette situation, nous disposons d'atouts pour y répondre. La force du Département est sa bonne santé financière. Il a la capacité d'accélérer ses aides.

Nous soutiendrons les rapports que vous avez proposés, en espérant que dans les mois à venir la situation s'améliorera.

Je rappelle, au sujet du tourisme, qui est essentiel à l'économie du département, qu'il va là aussi nous falloir être présents et innover car je ne vois pas comment des millions de touristes vont bien pouvoir venir chez nous cet été. Il va falloir s'occuper de tous les acteurs du tourisme, y compris du tourisme social afin de permettre à nos enfants de partir en vacances.

Mme Martine VASSAL : Merci. Madame NARDUCCI a demandé la parole.

Mme Lisette NARDUCCI : Madame la Présidente, chers collègues, il est vrai que les maîtres mots ne peuvent être que solidarité et union face à la crise. Nous partageons les mêmes constats et analyses et, face à la situation, nous ne pouvons qu'être humbles devant l'action de toutes celles et ceux qui interviennent aujourd'hui et permettent que la vie continue, tout simplement. Je pense aux personnels soignants, aux personnes qui nettoient nos rues...

Nous sommes bien sûr favorables au soutien que le Département peut apporter aux PME. Hier soir, au sujet de ces aides, le Président de la République a indiqué que les charges sociales seraient reportées voire annulées pour certaines entreprises. Est-ce que pour les TTPE de moins de 20 salariés, qui à un moment donné devront faire face à d'importantes dépenses qui pourraient menacer leur survie, et sachant l'engagement du Département en faveur du développement économique de nos villes, pourrait-on envisager la transformation des avances qui ont été évoquées en subventions ? Cela leur permettrait de véritablement redémarrer leur activité, sachant que la reprise économique sera longue et compliquée.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci. Monsieur JORDA, c'est à vous.

M. Claude JORDA : Cela a été souligné, le temps est plus que jamais aux solidarités. La crise sanitaire touche tout le monde mais, vous l'avez dit Madame la Présidente, les plus fragiles plus durement encore. Les plus précaires restent les moins protégés. Le Département, dans ce cadre, a une responsabilité première dans leur accompagnement. Le Groupe communiste salue les mesures prises par notre collectivité pour assurer la continuité du service public. Tout le personnel est mobilisé, et des mesures importantes ont été prises pour protéger la santé et la vie de nos concitoyens et les accompagner. Le service public montre une nouvelle fois toute son utilité.

Parmi les différentes mesures prises par la collectivité que nous soutenons, citons le maintien des minimas sociaux, les permanences téléphoniques dans les MDS, la livraison des masques - et je salue à ce propos le pont aérien qui a été mis en place pour, en dépit des réquisitions de l'État, récupérer des masques pour en distribuer dans les EHPAD, le soutien au LDA 13...

Dans le département, la situation nous oblige à faire plus, trop de femmes et d'enfants se retrouvant maltraités ; nous devons en outre mieux accompagner les retraités et les habitants des quartiers « Politique de la Ville » devraient pouvoir traverser le choc. Nous devons nous assurer que les collégiens seront en mesure de poursuivre sereinement leurs études après le confinement. L'heure, je l'ai dit, est aux solidarités, les petites, à notre échelle, et les grandes, qui doivent être portées par les politiques publiques.

Nous partageons pleinement la proposition de participation au dispositif « Résistance » afin de soutenir avec la Région nos petites entreprises et contribuer aussi à défendre l'emploi. Mais là

aussi, si notre collectivité joue son rôle de solidarité, l'État doit assurer le sien. Le monde d'après sera demain notre affaire à tous. Nous devons placer la planète et l'humanité en son cœur.

Merci, Madame la Présidente.

M. Jean Marc PERRIN : Madame la Présidente, chers collègues, chacun l'a dit, l'heure est à la concorde, à l'union et à la solidarité. L'heure est également aux actes, et je salue à cet égard l'opposition très constructive dont fait montre l'opposition. Les actes doivent surpasser les paroles, être en cohérence avec celles-ci, et, comme le disait Montaigne : « C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble ». Au nom de notre groupe, Madame la Présidente, je puis vous dire que nous sommes très fiers de faire partie d'une institution qui joue pleinement son rôle solidaire. Vous avez activé une mobilisation sans précédent, sans calcul et dans le souci de préserver la santé de tous les habitants du département et de mettre en œuvre toutes les solidarités. Je suis témoin de l'énergie que vous avez déployée à cet effet. Ce que nous faisons a du sens, de la profondeur, et toute l'équipe de la majorité départementale reste mobiliser à vos côtés pour en faire plus.

Mme Martine VASSAL : Merci. Monsieur RÉAULT a demandé la parole pour dire un mot sur la dette.

M. Didier RÉAULT : Madame la Présidente, chers collègues, dès le premier jour, l'ensemble des équipes du Département se sont mises en ordre de marche par le biais du télétravail, y compris la direction des finances qui est à pied d'œuvre pour trouver des solutions au financement des propositions qui sont faites et des engagements qui ont déjà été pris. Le rapport n°3 sur la gestion de la dette est très technique mais permet surtout de finaliser, d'ici la fin du mois, une augmentation de notre capacité actuelle de financement pour la porter à 195 millions d'euros, lesquels seront injectés dans les plans proposés pour le soutien à l'économie et aux actions solidaires. Cette délibération nous permet d'avancer et de mobiliser des fonds sans précédent. Je rappelle que notre situation budgétaire et financière, qui est saine, nous permet de nous engager à une telle hauteur. Je salue la direction des finances qui, tous les jours, cherche des solutions pour trouver les financements nécessaires et les mobiliser le plus rapidement possible tout en payant nos factures et subventions. Tout est fait pour que l'ensemble de l'activité économique, sociale et associative soit préservée aujourd'hui et au-delà.

Mme Martine VASSAL : Merci. Je donne à présent la parole à Monsieur ROYER-PERREAUT.

M. Lionel ROYER-PERREAUT : Madame la Présidente, je m'associe à ce qui vient d'être dit et vous souhaite à tous une bonne santé. J'espère que ceux qui ont été touchés par le virus sont remis.

Je salue les mesures que vous avez prises, Madame, mesures qui incarnent le volontarisme de notre institution dans un contexte qui est tout sauf anodin. Nous constatons à cet égard une défaillance quasi totale de l'État, qui n'est plus un État-stratège ni même un État-acteur : il ne s'appuie plus que sur les collectivités locales pour essayer de montrer son action dans le domaine sanitaire. Je pense très sincèrement qu'au lendemain de cette crise, nous devons, les uns et les autres, poser les bonnes questions - à l'instar de ce que vous avez récemment fait, Madame la Présidente, dans une récente interview - sur le rôle des collectivités locales. Celles-ci doivent disposer des moyens d'anticiper en matière de sécurité, de santé ou autres.

Nous autres élus locaux, voyons sur le terrain l'importance de l'action des collectivités locales, Département et Région notamment. Sans elles, nous serions abandonnés. Déjà sommes-nous très seuls pour traiter les doléances de nos administrés, lesquels vivent des situations très spécifiques alors que des services publics ferment. À Marseille, par exemple, le service public bancaire postale est très diminué, ce qui accentue les précarités pour certains de nos publics qui n'ont que la Poste pour venir récupérer leur mandat ou leur minimum vieillesse. La fermeture de services publics ne frappe pas que le milieu rural. Il serait bon que le Département puisse avoir une action forte en direction de la Poste. Dans le 9^e arrondissement, mon secteur, qui compte 95 000 habitants, pas une seule Poste n'est ouverte ! C'est ahurissant.

Le Fonds qui a été mis en place est important pour les entreprises mais, comme cela a été dit, la crise est aussi sociale et humanitaire. Pendant les dix premiers jours de confinement, nos administrés étaient focalisés sur la crise sanitaire, puis très vite ils ont été rattrapés par les difficultés du quotidien. Dans ce contexte, notre responsabilité est de coordonner les initiatives qui se prennent ici ou là. Nous devons par exemple aider des associations que nous subventionnons à obtenir des denrées alimentaires. D'autre part, de plus en plus de quartiers sont sous tension sécuritaire. Et la situation risque de s'aggraver avec la poursuite du confinement. Essayons, ensemble, d'absorber au mieux les conséquences néfastes de cette crise.

De nouveau, nous pouvons nous féliciter du fait que le Département soit acteur et anticipateur ; il tient pleinement son rôle. Quand je vois les difficultés que d'autres départements éprouvent pour mettre en œuvre des politiques publiques d'accompagnement, je crois que nous pouvons être fiers d'être à la tête d'un Département qui est acteur du devenir de notre territoire.

Mme Martine VASSAL : Merci à tous. Je vais à présent répondre à vos interventions.

Madame NARDUCCI, transformer les avances en subventions est prématuré, et de toute manière nous n'avons pas le droit, par exemple, de subventionner des entreprises privées. Ce que nous verrons par la suite concerne plutôt les délais de remboursement.

Le confinement était obligatoire. Il a permis de sauver des vies, et il nous faut rendre hommage à nos populations, qui, contrairement à ce qui se dit des gens du Sud, respectent à la lettre le confinement. Les conditions, c'est vrai, sont très compliquées, très difficiles. Tout le monde n'est pas égal devant les règles à respecter mais on constate que cela fonctionne, et le respect du confinement nous permettra d'en sortir plus rapidement. Les institutions sont là, dans ce contexte difficile, pour pallier les problèmes que rencontrent nos publics, y compris celui des plus démunis. Des mesures ont été prises touchant quatre niveaux. Le lendemain de l'instauration du confinement, nous avons créé une cellule de crise avec la Métropole pour associer nos moyens. Tout d'abord, nous nous sommes concentrés sur la protection de nos agents, c'était indispensable car sans cette seconde ligne les choses seraient impossibles à mettre en place et à contrôler. Nous avons également pris des mesures d'aide aux plus démunis, d'accompagnement à la population générale, et, enfin des mesures de soutien à l'économie. Nous avons mis en ligne sur le site des deux institutions les différentes actions engagées pour que chacun puisse se les approprier et les relayer.

Concernant maintenant plus particulièrement les EHPAD et les SSIAD. Aujourd'hui, 73 des 190 EHPAD du département sont touchés par des cas de Covid-19. Dès la mise en place du confinement, nous avons appelé les directeurs d'établissements qui, dans la mesure du possible, ont confiné au maximum les résidents. Or, certaines maisons n'ont pas assez d'espace pour que les parties communes puissent être fermées... Cette question se posera lors des prochaines

autorisations que nous serons amenés à donner sur les futurs établissements. Sans nul doute, des prescriptions seront à prévoir pour que des mesures idoines de confinement puissent être prises dans ces EHPAD.

En outre, nous comptons plus de 20 000 personnes âgées qui, au quotidien, reçoivent des assistantes ; et ce lien social doit être maintenu. C'est à cette fin qu'au début de la crise, nous avons fait un état des lieux de nos stocks de masques. Nous en avons trouvé qui dataient de H1N1, ils ont été homologués par l'ARS et nous avons pu les distribuer. Nous en avons donné directement 100 000 aux soignants. Là-dessus, j'ai demandé au Département et à la Métropole de commander 10 millions de masques, qui devraient nous être livrés en trois fois. Je ne vous rappelle pas l'épisode du Grand Est... Face à cette situation, j'ai demandé la mise en place d'un pont aérien entre la Chine et Marignane, et ce pont aérien fonctionne. Deux avions sont déjà arrivés, un la semaine dernière, un ce week-end.

Certes nous agissons mais à la place de l'État, qui est une trop grosse structure pour commander rapidement autant de masques. Nous sommes en contact avec les autres départements de France, via l'ADF, pour mettre en commun nos meilleures pratiques. Aux EHPAD, avec lesquels nous sommes en contact direct, je l'ai dit, nous fournissons des masques. Le Président de la République, au sujet de ces établissements, a pris des dispositions concernant la fin de vie - c'est déjà un « progrès » même si les situations, vous l'imaginez, sont très compliquées... Le personnel des EHPAD est très sollicité et nos assistantes à domicile sont également sur le pont. Par ailleurs, nous avons installé des liens téléphoniques dans les Maisons du Bel Age pour appeler les personnes âgées et s'enquérir de leurs besoins.

S'agissant du LDA, saluons son excellence. Je rends hommage à l'ensemble de ses fonctionnaires. Il y a trois semaines, nous avons lancé le dépistage pour les soignants de ville et, il y a dix jours, nous avons élargi ce dépistage aux personnels des EHPAD. Depuis, les choses ont un peu changé puisque l'ARS a mis à disposition les sapeurs-pompiers pour qu'ils aillent directement faire les tests dans les EHPAD. Cela permet d'étendre le dispositif aux fonctionnaires des collectivités, Département, Métropole voire Ville. Dans ce cadre, les personnes testées symptomatiques sont invitées à se tourner vers leur direction des RH afin de pouvoir se faire tester. Cet après-midi, une machine supplémentaire doit arriver au Laboratoire pour accroître notre capacité de dépistage. Vous l'avez entendu hier soir quand le Président l'a annoncé, sous peu les tests seront généralisés, sous ordonnance, aux personnes symptomatiques, ces dernières pourront aller se faire dépister dans leur laboratoire de ville. C'est un réel progrès.

Concernant les liens avec la Métropole, un plan social a été lancé pour permettre la fourniture, dans les quartiers prioritaires dits QPV, de quelque 5 300 paniers par semaine, cela par des associations, ainsi que des bons alimentaires.

Il est temps pour moi de rendre hommage à ce qui a été fait par l'exécutif précédent. Souvenez-vous combien de fois ce dernier a été interpellé sur le fait qu'il s'occupait autant de santé. Force est de constater qu'on a bien fait de s'occuper de la santé sur notre territoire... Si aujourd'hui l'IHU existe c'est parce que des dispositions ont été prises et nous continuons de conduire un Plan santé très important, qui implique les hôpitaux publics et privés. Dans les années à venir, cette politique de santé devra contribuer à nous maintenir à la pointe. Rappelons que, grâce à l'IHU, 2,5 % de la population ont pu être testés. C'est exceptionnel. Nous pouvons rendre hommage aux compétences et au dévouement des équipes du professeur RAOULT.

Pour ce qui est des collègues, le fait que les élèves disposent de tablettes numériques les aident énormément pour suivre les cours à distance. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Recteur et l'Inspection d'académie pour que ce système fonctionne du mieux possible ; ce n'est pas toujours évident pour les enfants, mais un grand bravo aux enseignants qui ne ménagent pas leurs efforts.

Vous avez chacun rendu hommage aux héros du quotidien, au premier rang desquels, bien sûr, les soignants - certains sont d'ailleurs allés aider leurs collègues de la région parisienne et du Grand Est. J'espère que, demain, nous n'oublierons pas de les remercier et, surtout, de les revaloriser de manière digne. Les pompiers, les policiers, les gendarmes, l'armée ainsi que nos agents, qui participent chaque jour à ce que le confinement se passe le moins mal possible, méritent aussi les hommages rendus. Leur engagement, qui est fantastique, restera gravé dans nos mémoires. Il nous donne en tout cas espoir pour l'avenir.

Les masques homologués sont en cours de préparation pour que nous puissions préparer un déconfinement qui, très probablement, sera progressif. Il faudra également tester massivement, à l'aide de tests PCR, dans ce contexte particulier ce qui, à tout le moins, permettra aux personnes positives d'entrer dans le système de soin. Le Président de la République, j'en suis heureuse, a enfin reconnu la nécessité de disposer de masques et de procéder à des dépistages massifs. Nous espérons tous que nous aurons le plus rapidement possible des tests sérologiques fiables. Quant au vaccin, la recherche est très active, y compris à Marseille au pôle de Luminy.

Madame SPORTIELLO l'a dit, je crois, nous allons devoir repenser l'après. Nous avons sûrement trop joué avec Dame Nature pendant ces années et on se retrouve aujourd'hui dans la mondialisation, dans le sur-consumérisme... Nous devons reconsidérer tout cela à l'aune du choc que provoque l'épidémie. Il va falloir réfléchir car nous ne pourrons pas continuer à agir comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Prenons exemple sur les pays qui font mieux que nous, comme la Corée, qui utilisent l'intelligence artificielle de manière efficace.

S'agissant du télétravail, nous allons voir comment élargir ce dispositif.

Avant de conclure, je voudrais revenir sur les lois de décentralisation, qui sont effectivement très utiles. Nous ne sommes pas là, à cet égard, pour taper sur le Gouvernement mais la machine gouvernementale, le pouvoir jacobin ne sont pas du tout adaptés à une bonne gestion des crises comme celle-ci. Nous connaissons de près nos territoires, et le Gouvernement ne peut pas appliquer pour tous une même règle. Nous essayons de travailler en collaboration avec l'État, en comptant sur les trois A : l'action, l'agilité et l'anticipation. Face à un virus qui nous prend de court, qui va plus vite que nous, il faut que nous anticipions pour stopper sa progression. Soyons ensemble à pied d'œuvre !

J'espère que la prochaine fois, il sera possible que nous nous retrouvions, tous en pleine forme, en séance publique. Nous tirerons en tout cas les leçons du télétravail, puisque près de 1 000 fonctionnaires du Département y ont recours en ce moment. Je les remercie de cette prouesse. Si nous devons nous retrouver sous ce format de visioconférence, j'espère que nous ferons encore mieux qu'aujourd'hui. (*Applaudissements*).

- *Fin de la séance : 10h55*